

icide autorisé en France

né son feu vert à un insecticide « tueur d'abeilles »



de-Calais), le 21 septembre. PHILIPPE HUGUEN/AFP

Entre nouveaux pesticides, frelon asiatique et parasite, le déclin des abeilles n'en finit pas de s'accroître

C'est à titre préventif que les agriculteurs ont recours à ces substances, pas en réaction à des attaques de tel ou tel ravageur. Or ces molécules sont extrêmement puissantes (un gramme d'imidaclopride tue autant d'abeilles que quatre kilos du produit insecticide DDT). Et les habitudes sont bien installées : 39 % des surfaces de céréales à paille (blé, orge) sont ainsi traitées

avec ces puissants insecticides, 33 % des cultures de maïs, 99 % des betteraves et 100 % du colza. Or, la molécule de la clothianidine, un néonicotinoïde, peut par exemple persister dans les sols plus de trois ans. L'imidaclopride, lui, est parfois détectable dans les sols dix ans après son utilisation.

Mais les agriculteurs n'ont guère le choix : il leur est devenu bien difficile de se procurer des semences qui ne soient pas enrobées de pesticides – dont ils ne connaissent pas forcément la teneur. Les coopératives, auxquelles trois quarts d'entre eux adhèrent, vendent 70 % des semences présentées comme de véritables « garanties tous risques » et leur dictent leur façon de procéder. « *Les agriculteurs dépendent des coopératives et les coopératives dépendent des pesticides* », résume-t-on à l'UNAF.

Entre nouvelles générations de pesticides, parasite et frelon asiatique, le déclin des abeilles n'en finit pas de s'accroître. Mais pour les apiculteurs européens s'ajoute une menace supplémentaire. Alors que, dans le monde, le nombre de ruches évolue lentement (8 % de plus au total entre 1961 et 2013), les exportations ont grimpé de 61 % depuis 2007. Il n'est pas compliqué de trouver l'erreur : les arrivées de miel en provenance de Chine ont explosé. Une bonne part contient des sirops sucrés de riz, betteraves, maïs, difficiles à détecter. Avec l'association de consommateurs UFC-Que choisir, l'UNAF demande de nouvelles règles d'étiquetage stipulant l'origine des miels importés. ■

STÉPHANE FOUcart
ET MARTINE VALO